



HORS-SÉRIE

INFORMATIONS TRI

Communauté de communes du **Pays du Saintois**



IntraMuros

www.ccpaysdusainois.fr

ADHÉSION DE LA CCPS À COVALOM

Depuis le 1er janvier 2024, la CCPS a mutualisé son service déchets ménagers avec les territoires voisins : Moselle et Madon et du Pays de Colombey et du sud toulouais, au sein de société publique locale COVALOM. Cela implique quelques changements d'habitude pour vous.

J'ai une demande, à qui dois-je m'adresser ?

VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LE SERVICE

COVALOM

Tél. 03 54 95 62 41 (standard)

Mail : secretariat@covalom.fr

Adresse : 712 rue Nicolas Cugnot,
54230 Neuves-Maisons



Suivez-les sur Facebook :
Covalom - Service déchets ménagers
Conseils, astuces, événements à venir...
et bien plus à découvrir !

- Bac non collecté
- Problème d'évacuation des Points d'Apports Volontaire (PAV)
- Questions sur le tri ou la déchetterie

- Emménagement sur le territoire
- Déménagement sur le territoire
- Changement dans la composition du foyer
- Demande de carte déchetterie
- Changement de bac, SAV

FORMULAIRES A COMPLÉTER SUR
LE SITE : www.ccpaysdusainois.fr >
vivre au quotidien

VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LA FACTURE

LA CCPS

Nathalie FRANCOIS

Tél. 03 83 52 47 93 (standard)

Mail : nathalie.francois@ccpaysdusainois.fr

Pour toutes informations sur la facture ou modifications de celle-ci (nombre de parts, orthographe, régularisation, etc...)

VOTRE INTERLOCUTEUR POUR LE RECOUVREMENT

Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre

Tél. 03 83 50 27 30 (standard)

Mail : sgc.vandoeuvre@dgfip.finances.gouv.fr

- Paiement
- Lettre de relance
- Avis de poursuite

Ce qui change dans votre quotidien

Les nouveaux jours de collecte

Planning de collecte des Ordures Ménagères

Communes	Jour de collecte actuel	Jour de collecte 2024	Communes	Jour de collecte actuel	Jour de collecte 2024
Affracourt	Mercredi	Mercredi	Lalœuf (Puxe, Velle, Souveraincourt)	Jeudi	Vendredi
Autrey	Mercredi	Lundi	Laneuveville-devant-Bayon	Mardi	Mardi
Bainville-aux-Miroirs	Mardi	Mardi	Lebeuville	Lundi	Mardi
Benney	Mercredi	Jeudi	Lemainville	Mercredi	Jeudi
Bouzanville	Lundi	Lundi	Leménil-Mitry	Lundi	Mardi
Bralleville	Lundi	Lundi	Mangonville	Mardi	Mardi
Ceintrey	Jeudi	Jeudi	Neuwiller-sur-Moselle	Mardi	Mardi
Chaouilly	Vendredi	Vendredi	Ognéville	Mercredi	Vendredi
Clérey-sur-Brenon	Jeudi	Jeudi	Omelmont	Jeudi	Lundi
Crantenoy	Mardi	Mercredi	Ormes-et-Ville	Mardi	Mercredi
Diarville	Lundi	Lundi	Parey-Saint-Césaire	Mercredi	Lundi
Dommarie-Eulmont	Vendredi	Vendredi	Praye	Lundi	Lundi
Étreval	Vendredi	Vendredi	Quevilloncourt	Mercredi	Mercredi
Forcelles-Saint-Gorgon	Vendredi	Mercredi	Roville-devant-Bayon	Mardi	Mardi
Forcelles-sous-Gugney	Lundi	Lundi	Saint-Firmin	Lundi	Lundi
Fraignes-en-Sainctois	Lundi	Lundi	Saint-Remimont	Mardi	Mardi
Gerbécourt-et-Haplemont	Jeudi	Jeudi	Saxon-Sion	Vendredi	Lundi
Germonville	Lundi	Lundi	Tantonville	Vendredi	Mercredi
Goviller	Jeudi	Lundi	They-sous-Vaudemont	Lundi	Lundi
Gripport	Lundi	Lundi	Thorey-Lyautey	Vendredi	Vendredi
Gugney	Lundi	Lundi	Vaudémont	Vendredi	Vendredi
Hammeville	Jeudi	Lundi	Vaudeville	Mardi	Mercredi
Haroué	Mercredi	Mercredi	Vaudigny	Mardi	Mercredi
Houdelmont	Mercredi	Lundi	Vézelize	Vendredi	Vendredi
Houdreville	Jeudi	Lundi	Vitrey	Jeudi	Lundi
Housséville	Lundi	Lundi	Voimémont	Jeudi	Jeudi
Jevoncourt	Lundi	Lundi	Vroncourt	Vendredi	Vendredi
			Xirocourt	Mercredi	Mercredi

■ Communes modifiées en rouge

RAPPEL DE COLLECTE :

- Les bacs doivent être sortis la veille au soir, visibles sur le trottoir, au plus proche de la route avec les poignées côté route ;
- Les bacs débordants ou les sacs à proximité des bacs ne sont pas ramassés.



ARRÊT DU PASSAGE DES ENCOMBRANTS

Chaque année, le ramassage des encombrants suscitait un sentiment d'insécurité dans nos communes et engendrait notamment un problème de déchets non collectés (ces déchets n'entrant pas dans la collecte d'encombrant) et des dépôts sauvages.

Aussi il a été proposé de ne pas reconduire cette prestation à la fin du marché public de collecte.

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez apporter vos encombrants en déchetterie afin de les mettre dans les bennes appropriées. Cela permet un meilleur tri des déchets mais aussi une baisse du bilan carbone des déchets sur le saintois.



Suite à l'annonce de l'arrêt, les services de la communauté de communes sont à l'écoute des habitants, plusieurs d'entre eux ont remonté des difficultés, notamment pour les personnes âgées isolées. Ce cas particulier est en cours d'étude afin de voir quelle solution apporter dans cette situation.

DÉCHETTERIE

Horaires déchetterie de Tantonville

HIVER (1er octobre > 31 mars)

Lundi : 10h-13h & 14h-17h30
Mardi à vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h30-13h & 14h-17h30
Dimanche : 9h-12h

***Le week-end, l'accès à la déchetterie est réservé aux particuliers.
La déchetterie est fermée les jours feriés.***

ÉTÉ (1er avril > 30 septembre)

Lundi : 10h-13h & 14h-19h
Mardi à vendredi : 14h-19h
Samedi : 9h30-13h & 14h-19h
Dimanche : 9h-12h

RAPPEL :

Les habitants des communes de Neuville-sur-Moselle, Roville-devant-Bayon et Bainville-aux-Miroirs ont accès à la déchetterie de Bayon ;

Les habitants des communes de Fraisnes-en-Santois et Forcelles-sous-Gugney ont accès à la déchetterie de Mirecourt.



Arrêt d'une filière à la déchetterie de Tantonville

Les dosettes Nespresso ne sont plus collectées en déchetterie. Ces capsules étant en aluminium, elles ont tout à fait leur place dans le conteneur jaune destiné aux emballages métalliques et plastique. inutile de les vider ou les nettoyer !

Bien trier au Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les retours des caractérisations de janvier 2024 ont été mitigés :

- **Présence de plastique dans le conteneur bleu** destiné uniquement aux papiers et à la cartonnnette (type emballage carton de biscuit),
- **Présence de verre dans le conteneur jaune destiné aux emballages** en plastique et métalliques.

Nous vous rappelons que le verre est à déposer dans le conteneur vert, et qu'il ne doit pas être mis dans le

bac à ordures ménagères. Ce matériau est pratiquement recyclable à l'infini, il est donc important de le déposer dans la filière adéquate.

Qu'est-ce que la caractérisation ? Chaque mois notre prestataire de collecte des PAV prélève de manière aléatoire une quantité de déchets déposés dans les PAV, ceux-ci sont classés et impactent la qualité du recyclage des matières.

Déposez vos emballages en vrac dans le PAV de votre commune.



Ne pas rincer les emballages mais bien les vider ;
Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres ;
Séparer les opercules.

Déposez vos papiers et cartons dans le PAV de votre commune.



La loi AGEC Anti-gaspillage pour une économie circulaire

Nous avons reçu plusieurs appels concernant la mise en application de l'axe 5 de la loi AGEC. En effet, depuis le 1er janvier 2024, **les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ont pour obligation de mettre en place pour chaque habitant un moyen de valorisation des biodéchets.**

Le défaut de valorisation n'est donc pas imputable aux particuliers.

En revanche, c'est un sujet dont **la CCPS** s'est saisie au cours de l'année 2023, en **actualisant son PLPDMA** (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), **cette étude est encore en cours et comprend un volet de réduction des biodéchets, qui aboutira à un plan d'action répondant aux exigences de la loi AGEC.**

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de cette étude dans les prochains InfoTri !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS DU SAINTOIS

21, rue de la Gare
54116 Tantonville
Tél : 03 83 52 47 93

contact@ccpaysdusaintois.fr

Horaires : du lundi au vendredi 9h-12h & 13h-17h ;
Fermé le mercredi après-midi.



**Trions mieux,
Payons juste !**